

VILLE de MENTON
(Alpes-Maritimes)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 196/22

Décision modificative n° 3 - Budget principal - Exercice 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Octobre 2022 à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 13 Octobre 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, ***sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire***

Présents :

M. Yves JUHEL – M. Christian TUDES – Mme Stéphanie JACQUOT – M. Mathieu MESSINA – Mme Sylviane ROYEAU – M. Patrice NOVELLI – M. Jean-Claude ALARCON – Mme Marinella GIARDINA – M. Nicolas AMORETTI – Mme Joanna GENOVESE – M. Florent CHAMPION – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Dominique ARTIERI – Mme Floriane CAZAL – Mme Maria Magdalena TOMASI – M. Eric FORMENTO – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – Mme Ornella GALTIER – M. Dominique NICOLAÏ – M. Hervé VIALONGA – Mme Martine CASERIO – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – M. Marcel CAMO – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – Mme Pascale VERAN

Pouvoirs :

Mme Elodie ROBERT à M. Mathieu MESSINA
Mme Julie MACARI à M. Dominique NICOLAI
M. Julien TABOUE à M. Christian TUDES
Mme Julie TROUSSIER à M. Florent CHAMPION
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO
M. Jean-Christophe STORAI à Mme Pascale VERAN

Absent :

M. Anthony MALVAULT

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage : 21 OCT 2022

Séance du 19 octobre 2022

Délibération n° 196/22

OBJET : Décision modificative n° 3
Budget principal – exercice 2022

RAPPORTEUR : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

Depuis l'approbation du budget primitif de l'exercice 2022 le 6 avril 2022, de la décision modificative n° 1 le 17 mai 2022 et de la décision modificative n° 2 le 29 septembre 2022, des ajustements de crédits sont devenus nécessaires pour le budget principal.

Les mouvements liés à ces ajustements sont présentés dans le tableau suivant :

POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

MOUVEMENTS	DEPENSES	RECETTES
011 – 60611 – Eau et assainissement	– 90.000,00 €	
011 – 60632 – Fournitures de petit équipement	– 7.500,00 €	
011 – 60636 – Vêtements de travail	– 4.000,00 €	
011 – 6068 – Autres matières et fournitures	– 23.500,00 €	
011 – 611 – Contrats de prestations de services	+ 47.000,00 €	
011 – 615228 – Entretien et réparations sur biens immobiliers – Autres bâtiments	– 10.000,00 €	
65 – 657362 – Subvention de fonctionnement aux organismes publics - CCAS	+ 850.000,00 €	
65 – 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 88.000,00 €	
70 – 70383 – Redevance de stationnement		+ 130.000,00 €
70 – 70384 – Forfait de post-stationnement		+ 40.000,00 €
73 – 7328 – Autres fiscalités reversées		+ 185.000,00 €
73 – 7381 – Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		+ 450.000,00 €
75 – 752 – Revenus des immeubles		+ 45.000,00 €
TOTAL =	+ 850.000,00 €	+ 850.000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 56/22 du 6 avril 2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget principal de la Commune,
Vu la délibération n° 95/22 du 17 mai 2022 adoptant la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 pour le budget principal de la Commune,
Vu la délibération n° 155/22 du 29 septembre 2022 adoptant la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 pour le budget principal de la Commune,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 Octobre 2022,

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

. adopter la décision modificative n° 3 du budget principal pour l'exercice 2022, conformément aux mouvements décrits ci-dessus.

LE CONSEIL
après en avoir délibéré,

adopte à la majorité absolue des suffrages exprimés :

32 voix pour ; 6 contre (Mme Patricia Martelli, Mme Martine Caserio, M. Serge Giacomazzi, Mme Sandra Paire, M. Cédric Monteiro, Mme Gabrielle Bineau).

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Yves JUHEL

Visa de la préfecture :

Accusé de réception en préfecture
006-210600839-20221019-196-BF
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

VILLE de MENTON
(Alpes-Maritimes)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 197/22

***Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS
Budget principal - Exercice 2022***

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Octobre 2022 à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 13 Octobre 2022, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, ***sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire***

Présents :

M. Yves JUHEL – M. Christian TUDES – Mme Stéphanie JACQUOT – M. Mathieu MESSINA – Mme Sylviane ROYEAU – M. Patrice NOVELLI – M. Jean-Claude ALARCON – Mme Marinella GIARDINA – M. Nicolas AMORETTI – Mme Joanna GENOVESE – M. Florent CHAMPION – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Dominique ARTIERI – Mme Floriane CAZAL – Mme Maria Magdalena TOMASI – M. Eric FORMENTO – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – Mme Ornella GALTIER – M. Dominique NICOLAÏ – M. Hervé VIALONGA – Mme Martine CASERIO – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – M. Marcel CAMO – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – Mme Pascale VERAN

Pouvoirs :

Mme Elodie ROBERT à M. Mathieu MESSINA
Mme Julie MACARI à M. Dominique NICOLAI
M. Julien TABOUE à M. Christian TUDES
Mme Julie TROUSSIER à M. Florent CHAMPION
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO
M. Jean-Christophe STORAI à Mme Pascale VERAN

Absent :

M. Anthony MALVAULT

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage :

21 OCT 2022

Séance du 19 Octobre 2022

Délibération n° 197/22

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale
Budget principal – exercice 2022

RAPPORTEUR : M. Mathieu MESSINA, Adjoint au Maire

La délibération n° 58/22 du 6 avril 2022 a attribué une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de 4.567.000 € au titre de l'exercice 2022, et ce pour répondre au besoin de financement de l'année en cours. Cette subvention de fonctionnement était de 3.512.000 € pour l'exercice 2021.

L'audit mené par le Cabinet Michel Klopfer et présenté en Conseil Municipal, en date du 30 juin 2022, a exposé la situation financière dégradée du Centre Communal d'Action Sociale.

Afin de suivre les préconisations de cet audit, de répondre aux besoins nouveaux de financement de la masse salariale ainsi qu'à la problématique du fonds de roulement, je vous propose d'attribuer une subvention de fonctionnement complémentaire de 850.000 € au Centre Communal d'Action Sociale, qui sera utilisée en fonction des besoins réels.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 56/22 du 6 avril 2022 adoptant le budget primitif de l'exercice 2022 pour le budget principal de la Commune,

Vu la délibération n° 58/22 du 6 avril 2022 pour l'attribution de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Vu la délibération relative à la décision modificative n° 3 du budget principal de l'exercice 2022 précédemment approuvée,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 Octobre 2022,

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

. attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement de 850.000 € au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2022,

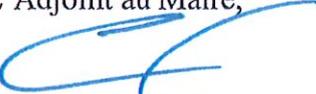
. préciser que les crédits correspondants au versement de cette subvention complémentaire, en fonction des besoins réels du centre communal d'action sociale, seront prélevés sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2022 au chapitre 65, compte 657362, fonctions NFA 520, 521, 523, 61 et 64.

LE CONSEIL
après en avoir délibéré,

adopte à la majorité absolue des suffrages exprimés :

32 voix pour ; 6 contre (Mme Patricia Martelli, Mme Martine Caserio, M. Serge Giacomazzi, Mme Sandra Paire, M. Cédric Monteiro, Mme Gabrielle Bineau).

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Yves JUHEL

Visa de la préfecture :

Accusé de réception en préfecture
006-210600839-20221019-197-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

VILLE de MENTON
(Alpes-Maritimes)

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 198/22

***Requalification du Quai Bonaparte entre le giratoire du Bastion et le Square Victoria
Validation du programme nécessaire au lancement de l'appel d'offres
pour le contrat de maîtrise d'oeuvre***

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Octobre 2022 à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de MENTON, dûment convoqué le 13 Octobre 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses séances, ***sous la Présidence de Monsieur Yves JUHEL, Maire***

Présents :

M. Yves JUHEL – M. Christian TUDES – Mme Stéphanie JACQUOT – M. Mathieu MESSINA – Mme Sylviane ROYEAU – M. Patrice NOVELLI – M. Jean-Claude ALARCON – Mme Marinella GIARDINA – M. Nicolas AMORETTI – Mme Joanna GENOVESE – M. Florent CHAMPION – M. Henri SCANDOLA – M. Patrick CALVI – Mme Isabelle ALMONTE – M. Emmanuel RAVIER – Mme Dominique ARTIERI – Mme Floriane CAZAL – Mme Maria Magdalena TOMASI – M. Eric FORMENTO – Mme Isabelle THOUVENOT – Mme Carmela CARTARRASA – Mme Ornella GALTIER – M. Dominique NICOLAÏ – M. Hervé VIALONGA – Mme Martine CASERIO – M. Daniel ALLAVENA – M. Serge GIACOMAZZI – M. Marcel CAMO – Mme Sandra PAIRE – M. Cédric MONTEIRO – Mme Gabrielle BINEAU – Mme Pascale VERAN

Pouvoirs :

Mme Elodie ROBERT à M. Mathieu MESSINA
Mme Julie MACARI à M. Dominique NICOLAÏ
M. Julien TABOUE à M. Christian TUDES
Mme Julie TROUSSIER à M. Florent CHAMPION
Mme Patricia MARTELLI à Mme Martine CASERIO
M. Jean-Christophe STORAI à Mme Pascale VERAN

Absent :

M. Anthony MALVAULT

M. Florent CHAMPION a été nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage :

21 OCT 2022

Séance du 19 Octobre 2022

Délibération n° 198/22

OBJET : Requalification du Quai Bonaparte entre le giratoire du Bastion et le Square Victoria.
Validation du programme nécessaire au lancement de l'appel d'offres pour le contrat de maîtrise d'œuvre.

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a délégué par le biais d'une Délégation de Service Public la construction du parking enterré des Sablettes qui a débuté en février 2015.

L'aménagement de la surface du parking et de ses abords était à la charge de la ville de Menton et sont à ce jour terminés.

Dans la continuité de cet aménagement, en bord de la mer, la Ville a souhaité mettre en valeur la voirie située en surplomb de cette promenade. Ainsi, l'opération porte sur le quai Bonaparte où l'étanchéité des voûtes a été réalisée en 2019.

Les services de la ville ont établi le programme pour la requalification du quai Bonaparte qui restitue les particularités de l'opération, les intentions du maître de l'ouvrage et des utilisateurs.

L'opération couvre une superficie de terrain de 8 000 m² sur un site classé en secteur sauvegardé dont les enjeux urbains et patrimoniaux sont importants, entre la vieille ville et la mer.

Elle comprendra la requalification de la totalité des espaces publics qui intégrera la création d'une piste cyclable entre le Bastion et l'avenue Porte de France.

Le mobilier urbain (éclairage, aires de détente, pergolas, ...) et les espaces paysagers viendront requalifier cet espace.

Le montant global de l'enveloppe prévisionnelle des travaux s'élève à environ 3 700 000 € H.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu le programme ci-joint,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 Octobre 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 13 Octobre 2022.

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR

- approuver le programme dressé par les services de la ville,
- autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour cette opération,
- dire que les dépenses pouvant en résulter seront prélevées sur les crédits inscrits au BP 2022 et suivants.

LE CONSEIL
après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
L'Adjoint au Maire,



Florent CHAMPION

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Yves JUHEL

Visa de la Préfecture :

Accusé de réception en préfecture
006-210600839-20221019-198-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022